

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article387>



Assistants d'éducation, MI-SE

AGIR POUR NE PAS SUBIR !

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - Assistants d'Education (AED) -



Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le gouvernement est passé en force au printemps 2003 pour faire voter le nouveau statut d'assistant d'éducation, malgré l'opposition et les mobilisations des personnels, particulièrement des étudiants-surveillants et des aides éducateurs.

Ces deux catégories sont mises en extinction et les " survivants ", dont la disparition est malgré tout programmée, voient leurs droits remis en cause.

Ainsi la possibilité pour les MI-SE de muter a été supprimée dans l'académie avant d'être rétablie suite aux protestations syndicales (sur l'initiative de la FSU).

D'autre part, la perte massive des aides éducateurs laisse les écoles démunies. Les équipes se retrouvent ainsi cinq années en arrière et nombre de projets bâtis avec les aides éducateurs sont anéantis.

Cette situation est révélatrice d'une des motivations du gouvernement : il ne supporte pas que des catégories de personnels aient acquis des droits et des garanties par l'action collective syndicale et les supprime purement et simplement pour créer un nouveau statut plus précaire offrant aux chefs d'établissement la possibilité de recruter des salariés taillables et corvéables à merci.

MAIS

Les personnels, anciens ou nouveaux, ne l'entendront pas de cette oreille. Déjà des actions communes MI-SE, assistants d'éducation dans certains établissements ont contraint l'administration à changer de ton.

Pour favoriser cette démarche revendicative collective pour l'obtention de nouveaux droits et leur application, pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail et de la protection sociale, pour donner la possibilité de s'exprimer et d'être représentés démocratiquement, la **FSU de Côte-d'Or** est aux côtés des assistants d'éducation comme elle l'a toujours été pour les MI-SE et les aides éducateurs.

C'est pourquoi elle organise un **stage de formation syndicale sur le temps de travail** :

mardi 15 juin 2004 de 14 à 18 heures à Dijon

Cercle laïque dijonnais, 3-5 rue des Fleurs

Ce stage ouvert à **tous les MI-SE** et **tous les assistants d'éducation**, syndiqués ou non, sera l'occasion de faire le point sur les informations récentes les concernant, de partager des expériences de lutte, d'élaborer des revendications et de dessiner des modalités d'organisation et de mobilisation pour les faire aboutir.

C'est un droit qu'on ne peut vous refuser, car les agents non titulaires, donc les MI-SE et les assistants d'éducation, ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires, et notamment le droit à congé pour formation syndicale, dans les conditions fixées par loi et décret. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (c'est le cas pour ce stage organisé par la FSU), dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant leur

rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services.

Les [demandes d'autorisation d'absence](#) doivent être déposées par la voie hiérarchique (auprès du chef d'établissement) **au moins un mois à l'avance**. Chaque assistant d'éducation et MI-SE du département a dû recevoir un bulletin FSU spécial avec des précisions. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Géraldine Renier (SNUIPP-FSU)

Jean-Claude Cinquin (SNES-FSU)

Luttez contre la précarité !

Lisez, signez et faites signer la **pétition** pour faire signer par les C.A. des **contrats de 3 ans** (comme le prévoit le texte officiel) au lieu d'un : [cliquez ici](#).



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
